

Ovnis et nucléaire

Golfech :



A lors que les cas de « surveillance » de sites nucléaires par des « ovnis » sont avérés dans l'histoire ufologique moderne, celui de la centrale de Golfech, le 6 octobre 2010, pourrait bien entrer au panthéon. Le Geipan (Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés), structure indispensable que de nombreux pays nous envient, atteint-il ici la limite de sa mission de « transparence » ?

S

i l'ufologie française compte quelques dossiers chauds, le cas de Golfech en fait sûrement partie. C'est aussi, selon de nombreux observateurs, une belle épine dans le pied du Geipan. Les forums s'agitent depuis qu'un témoin a déposé son histoire sur le site « Les mystères des ovnis »¹ en janvier dernier. Il y raconte son observation réalisée quelques mois plus tôt, le 6 octobre 2010, alors qu'il effectuait depuis quelques mois une mission en intérim de câblage informatique dans un bâtiment administratif (direction) d'un site un peu particulier... : la centrale nucléaire de Golfech, dans le Tarn-et-Garonne, à proximité d'Agen.

Une « masse » dans le ciel

Il est 20 h 15 ce soir-là, lorsque Pascal, un technicien en informatique âgé de 44 ans, et son jeune collègue S., âgé de 20 ans, décident de s'octroyer une pause cigarette bien méritée à l'extérieur du bâtiment où ils réalisent la pose d'une baie informatique. Discutant devant l'entrée du bâtiment, Pascal aperçoit soudain un mouvement qui attire son regard et constate ébahi qu'une « masse » est en train d'apparaître dans le ciel, à très basse altitude, dépassant le coin du bâtiment qui bouche son angle de vision. Il observe une pointe triangulaire et pense d'abord au nez d'un avion, mais l'objet entier révèle la forme d'un triangle que Pascal décrira ensuite comme « noir, mat, doté de trois lumières blanches aux trois angles et d'une lumière rouge qui pulse au centre ». Le jour vient de tomber en cette belle soirée d'été indien, et le ciel parfaitement dégagé est encore lumineux. Pascal constate que l'objet se déplace à une vitesse extrêmement lente, et il est capable de marcher parallèlement à celui-ci à la même vitesse.

23 secondes de film

Son téléphone portable étant posé près du cendrier, il revient sur ses pas pour s'en saisir et, en se pressant à peine, retourne se placer « devant » l'objet. Le temps de déclencher la caméra de son téléphone, l'objet se trouve pratiquement à sa verticale. Il enjoint alors S., son collègue, de filmer également avec son portable². Celui-ci s'exécute et tous deux filment l'objet depuis leur position respective. Malheureusement, Pascal ferme son téléphone portable sans prendre la précaution d'enregistrer la vidéo. Son camarade, en revanche, capte 23 secondes de film avant que son téléphone ne coupe automatiquement.

un cas « explosif » ?



Montage d'après les éléments fournis par les deux témoins.

Pascal évalue l'altitude du triangle à moins de 170 mètres, la hauteur des deux cheminées de la centrale qui se trouvent au sud-ouest de leur position. Surtout, l'objet n'émet pas le moindre bruit et aucun souffle n'est ressenti! Pascal évaluera la taille de l'objet à 30-40 m de côté pour 20-25 m de base (forme d'un triangle isocèle).

Gendarmes sarcastiques

À partir de là, les choses prennent un tour singulier. En effet, il se trouve que Pascal s'intéresse depuis plusieurs années à l'ufologie, parmi d'autres sujets. Pour un sceptique de base, ce seul point suffit à invalider son témoignage. Le jeune S., pour sa part, est néophyte en la matière, et se révèle largement effrayé par son observation. Les images qu'il a captées avec son portable montrent trois lumières disposées en triangle et on l'entend se demander s'il s'agit d'un avion, ou bien d'un dispositif « météo » (un ballon-sonde). Pascal lui fait remarquer que l'absence de bruit est incompatible avec un avion.

Il connaît l'existence du Geipan et d'une procédure de témoignage, ignorant cependant qu'il faut d'abord déposer en gendarmerie. Son interlocuteur au Geipan lui conseille de le faire – mais auprès de la gendarmerie de Valence-d'Agen plutôt que celle qui est interne à la centrale nucléaire... – et Pascal télécharge également le formulaire du Geipan qu'il renverra complété en détail quelques jours plus tard.

À la gendarmerie, il doit essayer quelques sarcasmes de fonctionnaires à l'humour douteux, qui lui sifflent l'air de la série *X-Files* et s'adressent à lui en l'appelant « David Vincent ». L'après-midi même, sur le site de la centrale, nos deux témoins sont convoqués par la responsable de la sécurité du site, puis rencontrent quatre gendarmes de l'antenne de la centrale, et enfin deux militaires en treillis dont l'identité, le grade et la fonction resteront inconnus de nos protagonistes. Le premier pose des questions à Pascal, le second reste mutique et le scrute continuellement. Avant cela, un premier détail a mis la puce à l'oreille de Pascal. Lorsqu'il explique à la responsable de la sécurité que

la puissante caméra de surveillance perchée au sommet d'un pylône sur le parking tout proche a peut-être enregistré des images, celle-ci lui répond, non sans une certaine gêne, qu'elle n'a pas accès à ces images, si elles existent...

Classé « PAN B »

Autre détail d'importance, le P.V. de gendarmerie du 18 octobre mentionne que l'officier a pris contact avec le Centre national des opérations aériennes (CNOA) à Lyon. Celui-ci lui affirme qu'aucun vol n'a été signalé à l'heure dite au-dessus du site. En outre, la centrale de Golfech est en zone d'interdiction temporaire (ZIT³), c'est-à-dire que les règles de l'aviation civile obligent à contourner le site sur un rayon de 5 km ou de voler à une altitude supérieure à 1 150 m. Le 8 décembre, Pascal a pourtant la surprise de recevoir un courrier du Geipan lui indiquant que son observation est classée en PAN B, « *comme l'observation probable d'un avion* ».

A posteriori, le Geipan proposera même un vol candidat se dirigeant vers l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Pourquoi alors le CNOA n'a-t-il pas identifié ce vol? C'est l'une des multiples interrogations de ce dossier.

Forum ufologique

Pascal se met à écumer les forums d'ufologie et découvre sur celui du site « Les mystères des ovnis » un cas de mars 2010 dans le Lot-et-Garonne qui ressemble beaucoup à son observation. Il se décide à poster son histoire sur le même forum et entre alors en contact avec l'enquêteur local, Christophe, dont la contribution va se révéler majeure.

QUESTIONNAIRE D'OBSERVATION : FORUM-OVNI-UFOLOGIE

Description du phénomène :

Forme du phénomène observé (avec précision) :

triangle avec 3 feux et 1 feu orange au milieu

Sélectionnez l'objet le plus proche de ce que vous avez observé :

Forme triangulaire :

<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Extrait du témoignage de S. à Christophe (questionnaire Forum-Ovni-Ufologie).

Lorsqu'il explique à la responsable de la sécurité que la puissante caméra de surveillance perchée au sommet d'un pylône sur le parking tout proche a peut-être enregistré des images, celle-ci lui répond, non sans une certaine gêne, qu'elle n'a pas accès à ces images, si elles existent...

Celui-ci habite tout près du site et propose d'interviewer Pascal, puis de rencontrer les deux témoins. Pascal lui raconte son histoire, et rendez-vous est également pris avec S. en avril. Ce dernier lui décrit la même observation: un triangle noir, les lumières, la vitesse très lente (celle d'un homme au pas), mais le situe légèrement au-dessus de l'altitude des cheminées, « *environ 180 m* », précise-t-il. Il explique également que son angle de vue était partiellement masqué par la cime d'arbres (un point lumineux est occulté à deux reprises sur sa vidéo).

Relation de confiance

Il faut à ce stade préciser quelques éléments relatifs à la personnalité de S. Âgé de 20 ans, celui-ci est issu d'une famille d'origine maghrébine, ses relations avec la gendarmerie sont « par nature » tendues et il sait que Pascal a été quelque peu ridiculisé lors de son témoignage. Par conséquent, il ne souhaite pas témoigner officiellement. Il s'avoue incrédule sur la question des ovnis, et effrayé par ses enjeux, comme il l'était lors de son observation. Toutefois, il confirme à Christophe l'observation telle que relatée par Pascal. Pour S., Pascal est comme un grand frère. Il l'a formé et même défendu au cours de leurs premières semaines de collaboration, alors que leur supérieur jugeait que S. manquait de professionnalisme. C'est grâce à Pascal que S. a pu mener à bien sa mission de six mois à Golfech. « *Quand on se quitte, le 26 octobre, S. me pleure dans les bras, me dit que je suis un mec super et que ça va être dur de continuer sans moi* », confie Pascal.

Quand ils se retrouvent avec Christophe en avril, la relation de confiance entre S. et Pascal semble authentique et solide. S. remplit en complément le questionnaire que lui remet Christophe et coche une case qui engage son honneur. Mais il coche également, parmi seize choix possibles, la forme de triangle qui est en fait le dessin même envoyé par Pascal dans son rapport au Geipan, que Christophe a malicieusement glissé parmi les autres formes.

Pascal a « déliré »

Cela explique pourquoi Pascal et Christophe vont tomber des nues lorsqu'ils apprennent, en septembre dernier, que le classement de l'observation en PAN B par le Geipan repose en fait sur un procès-verbal d'audition en gendarmerie du jeune S.,

daté du 9 novembre 2010. Selon ce P.V., S. a affirmé au gendarme qui le recevait que Pascal a « déliré », qu'il « parlait d'ovnis sans arrêt à tout le monde » et que, pour sa part, il était persuadé que l'objet était un avion, y compris lorsqu'il le filmait. Le lendemain de l'observation, à la demande de Pascal, il avait dessiné un triangle avec les lumières « pour lui faire plaisir car il était dans son délire »... En fait, à ce stade, Pascal et Christophe n'ont pas eu accès à ce P.V., mais seulement aux conclusions du Geipan basées dessus, et qui reprennent le terme de « délire ». Voilà pourquoi le Geipan a classé l'observation en PAN B dès le mois de décembre.

Un P.V. de gendarmerie « ad hoc »

Mais Pascal et Christophe ignoraient que S. avait été entendu par les gendarmes en novembre, car celui-ci avait « omis » de le mentionner lors de la rencontre d'avril. Christophe décide alors de tenter de joindre S. à nouveau en octobre dernier, pour qu'il s'explique sur ce témoignage. Il le joint par téléphone le 15 octobre et S. lui explique qu'il avait en fait été « convoqué » à la gendarmerie en novembre 2010 « pour qu'on lui donne l'explication de ce qu'il avait vu : un avion ». Et cela même alors que les conclusions du Geipan datent du mois de décembre !

S. affirme à Christophe qu'il n'a pas été interrogé sur la personnalité de Pascal, ni même sur l'observation, et que jamais il n'aurait tenu le moindre propos négatif sur Pascal. Il répète que la convocation visait à l'époque à « lui donner les résultats de ce qu'il avait vu »... pour le rassurer en quelque sorte.

Inutile de dire que la validité de ce P.V. de gendarmerie pose un sérieux problème, alors même qu'il est la pièce maîtresse permettant au Geipan d'affirmer que l'objet était un avion, et ce sans que le Geipan n'ait dépêché d'enquêteur sur place, ou chercher à rencontrer les deux témoins.

Dossier bâclé

Ainsi, les propos que nous a tenus Xavier Passot en septembre (lire interview page 80), avant la mise en ligne du rapport d'enquête,

► Xavier Passot : « Nous sommes obligés de croire le rapport de gendarmerie »

Le nouveau directeur du Geipan (lire aussi interview page 80) nous a apporté les précisions suivantes sur le cas de Golfech : « C'est mon prédécesseur qui a mené l'enquête. Dans les conclusions, le terme de "délire" a été repris, ce qui est un peu violent mais provient du P.V. de gendarmerie du second témoin. Dès lors, le premier témoin apparaît pour le moins très orienté. Notre erreur a peut-être été de ne pas publier les deux P.V. en même temps que nos conclusions. Nous avons un rapport de gendarmerie que nous sommes obligés de croire. Certaines phrases sont même retirées de la version que nous publions car elles sont encore plus dures pour le premier témoin. Nous avons regardé la vidéo image par image et nous voyons un feu rouge sous l'appareil, et aussi un clignotement rouge au bout des ailes (sic)*, mais on ne voit pas de structure. » Plus étonnant, Xavier Passot nous dit qu'Yvan Blanc a tenté « des dizaines de fois de joindre les services de sécurité de Golfech à propos d'une éventuelle vidéo prise par une caméra de surveillance, mais il n'a jamais eu de réponse ».

*Les deux feux de navigation sont rouge sur l'aile gauche et vert sur l'aile droite.

« Je pense que le Geipan a bâclé ce dossier, notamment en omettant d'interroger dans les règles de l'art le second témoin, et qu'ils veulent nous convaincre qu'il s'agissait d'un avion. » Christian Comtesse, président des Repas ufologiques.

prennent un tout autre relief quand il souligne qu'il a plusieurs cas de « triangles », volant « à basse altitude » et « sans bruit », qu'il ne sait pas expliquer. Le seul qui est explicable, selon le Geipan, est celui de Golfech, un site hautement singulier (cf. encadré ci-contre).

Quant aux ufologues, on comprend qu'ils soient particulièrement « remontés », à l'image de Christian Comtesse, qui préside l'association des Repas ufologiques : « Je pense que le Geipan a bâclé ce dossier, notamment

en omettant d'interroger dans les règles de l'art le second témoin, et qu'ils veulent nous convaincre qu'il s'agissait d'un avion. » Et d'ajouter : « Il est impossible qu'un téléphone portable ait pu filmer un avion à une distance réglementaire de la centrale » ; il y a donc au minimum une intrusion dans une zone interdite, que la centrale n'a pas démentie. « Même à une altitude réglementaire de 1150 m, le calcul montre que l'avion le plus grand du monde (A380) aurait une ouverture d'angle de 4°, poursuit Christian Comtesse. Mais le témoin déclare qu'il devait mettre les deux mains côte à côte et encore une demi-main pour couvrir l'engin, soit plus de 30° d'angle. »

Christophe a une dernière carte dans sa manche : « J'ai recueilli un autre témoignage d'observation du même type d'objet à l'ouest de Toulouse (Lamasquère/Saint-Lys), qui s'est produite la veille (le 5 octobre 2010), et qui se déplaçait en direction de Golfech. Or, ce témoin est néophyte en ufologie. » Lui aussi a rencontré des gendarmes moqueurs...

Pour sa part, depuis plus d'un an, Pascal n'a pas varié d'un iota dans sa version, et garde son humour malgré les attaques dont il est l'objet : « On discrédite mon témoignage parce que l'ufologie m'intéresse, mais il m'est aussi arrivé de lire des livres sur la préhistoire, et le lendemain je n'ai pas vu de dinosaure ! » ●

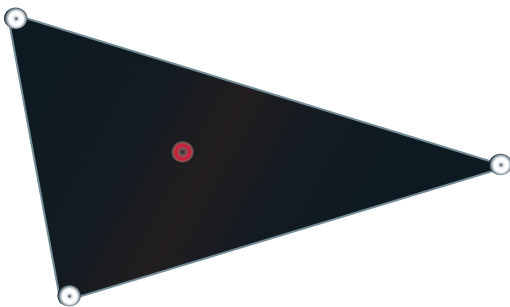
Jocelin Morisson

Notes

1. Le rapport d'enquête de Christophe : www.forum-ovni-ufologie.com/t12880-rapport-et-enquete-du-temoignage-du-6-10-2010-centrale-de-golfech
2. Un LG KP500, sans zoom sur la fonction vidéo.
3. Les ZIT nucléaires sont progressivement classées en zone P pour « prohibited », ou interdites de survol.

Golfech, 6 octobre 2010 :

Voici plusieurs pièces qui apportent des précisions sur le cas de Golfech et contredisent certains des commentaires que l'on trouve dans le rapport d'enquête du Geipan.



Robot de maintenance extrait du rapport du Geipan, qui précise : « Exemple utilisé au Canada. »

Conditions météorologiques

Dans le rapport d'enquête du Geipan, on lit ceci : « Description du cas: l'observation a eu lieu le mercredi 6 octobre 2010 aux environs de 20h30. Deux témoins observent depuis l'extérieur d'un bâtiment de la centrale nucléaire de Golfech, un phénomène survolant la centrale (à basse altitude au-dessous des deux cheminées pour le témoin principal), décrit comme un triangle noir avec des lumières clignotantes blanches aux extrémités et une lumière rouge clignotante au centre du triangle. Le ciel est sombre, nuageux sans étoiles. »

Les deux témoins Pascal et S. ont confirmé à plusieurs reprises à l'enquêteur Christophe que le ciel était parfaitement dégagé ce soir-là, et encore lumineux puisque le jour venait de tomber. Comment comprendre ces approximations dans le rapport du Geipan? L'heure de l'observation n'est pas « aux environs de 20h30 » mais 20h17 précises, Pascal ayant regardé sa montre avant et après. Le ciel est « sombre » parce que le jour vient de tomber, et il n'y a pas d'étoiles visibles précisément parce que le ciel n'est pas encore assez sombre (bien que Pascal ait écrit « ciel noir » sur son dessin, voir page 79). L'interlocutrice (secrétaire) du Geipan, que les deux témoins ont eu chacun leur tour au téléphone, a peut-être interprété l'absence d'étoiles comme le signe de la présence de nuages, ce qui n'est pas le cas. D'ailleurs, également en ligne sur le site du Geipan, figurent les deux rapports d'entretien téléphonique avec cette interlocutrice. On lit : « Conditions météorologiques: sombre, pas d'étoiles », pour le témoignage de Pascal ; et « conditions météorologiques: ciel sans étoiles avec des nuages », pour le témoignage de S. Ensuite, dans le témoignage de Pascal, on lit : « Le triangle part au bout d'une demi-heure ». Pourtant, la durée d'observation indiquée est bien de 1 minute! Là encore, il s'agit probablement d'une incompréhension entre le témoin et son interlocutrice, et cette phrase n'est pas reprise dans le rapport d'enquête.

Un robot de maintenance

Au début de son rapport d'enquête, le Geipan explique qu'il a immédiatement envisagé l'hypothèse d'un robot de maintenance qui se déplace sur les câbles électriques et permet d'acheminer le courant produit par la centrale. Cette hypothèse est présentée parce que l'un des témoins a parlé d'une altitude de l'objet inférieure à la hauteur des cheminées

les pièces du dossier



Capture vidéo : extrait du film pris par le second témoin avec son téléphone portable. On distingue les trois lumières blanches formant un triangle. Les deux témoins affirment avoir distingué une masse, un objet physique entre ces lumières.

de refroidissement, et que la centrale était « *en arrêt de tranche* », propice aux opérations de maintenance. Le Geipan explique ce que sont ces robots, munis de lumières et de caméras, en diffuse une photo (exemple canadien), ainsi qu'une vue montrant ces lignes électriques. Sauf qu'aucune de ces lignes ne se trouve dans l'axe de l'observation précisé par les témoins, ainsi que le confirment les photographies de mise en situation réalisées par les gendarmes. Et pour cause,

Les règles de sécurité veulent qu'un avion contourne le site sur un rayon de 5 km ou vole à une altitude supérieure à 1 150 m, ce qui est incompatible avec la taille de l'objet capturé par la vidéo sans zoom du téléphone portable de S.

le bâtiment productif d'où partent ces lignes se trouve bien plus loin et les témoins travaillent dans un bâtiment administratif (direction). Quel intérêt dès lors de présenter cette hypothèse (avec force détails en annexe), alors même que l'utilisation d'un tel robot à cette date dans la centrale pourrait facilement être confirmée? Ce qui ne changerait toutefois rien au point soulevé.

Horaires des vols
Tous les vols au départ ou à destination de Toulouse !

RECHERCHER UN VOL

Départs / Arrivées : Arrivées à Toulouse
provenance : Toutes
Date : 10/11/2010
Format : 10/11/2010
Heure : 19h00
Afficher

ARRIVÉE	PROVENANCE	IF de vol	Compagnie	Hub	Commentaires
19h00	Paris-Orly	AF 6136	AIRFRANCE		
19h05	Paris-Orly	EZY 4029	easyJet		
19h10	Düsseldorf	AF 3253	AIRFRANCE		
19h30	Paris-Orly	AF 6138	AIRFRANCE		
19h35	Metz-Nancy	T7 3015	TWIN JET		
19h35	Frikkirwerder	OL 685	DLT		
19h35	Lille	AF 5510	AIRFRANCE		
19h45	Rennes	AF 5744	AIRFRANCE		
19h50	Nantes	AF 5653	AIRFRANCE		
19h55	Lyon	AF 7848	AIRFRANCE		
19h55	Hambourg	AF 5998	AIRFRANCE		
20h00	Paris-Orly	AF 6140	AIRFRANCE		
20h05	Marrakech	AT 612	ATLAS		
20h05	Paris-Cdg	AF 7788	AIRFRANCE		
20h25	Paris-Orly	EZY 4031	easyJet		
20h30	Paris-Orly	AF 6142	AIRFRANCE		

La grille d'horaires de vols fournie par le Geipan est celle « *d'un mercredi soir* », et non celle du 6 octobre.

Un avion? Quel avion?

On lit dans le rapport du Geipan que « *le deuxième témoin décrit le passage sans bruit d'un aéronef vers l'aéroport de Toulouse-Blagnac, ce qui est tout à fait probable à cette heure de la soirée (voir horaires de la figure 5)* » (extrait du P.V. de gendarmerie). De multiples interrogations surgissent à la lecture de ce paragraphe et l'observation de la figure en question. En guise d'illustration, le Geipan a en effet publié dans son rapport une grille d'horaires de vols candidats « *un mercredi soir* » et a entré dans la base de données la date du 10 novembre 2011.

On peut se demander pourquoi la date n'est pas celle de l'observation (le 6 octobre). Figurent dans cette grille des vols de toutes provenances arrivant à Toulouse-Blagnac. Pourquoi ne pas en sélectionner un dont la route, l'heure de passage et l'altitude seraient cohérentes? Rappelons que le Centre national des opérations aériennes (CNOA) de Lyon,

contacté par la gendarmerie à l'issue de l'audition de Pascal, a indiqué qu'il n'y avait pas de vol au lieu et à l'heure correspondants. Ensuite, rappelons que les règles de sécurité veulent qu'un avion contourne le site sur un rayon de 5 km ou vole à une altitude supérieure à 1 150 m, ce qui est incompatible avec la taille de l'objet capturé par la vidéo sans zoom du téléphone portable de S. Enfin, S. aurait-il précisé de lui-même aux gendarmes qu'il pensait à un aéronef se dirigeant « vers l'aéroport de Toulouse-Blagnac » ? C'est peu probable, et cette précision superflue ajoute du super-flou à cette affaire !

La pression monte ?

Alors même que les habilitations pour travailler dans une centrale nucléaire sont difficiles à obtenir – à l'issue d'une formation poussée – et restent valides trois ans, nos deux témoins n'ont pas vu leurs contrats d'intérimaires renouvelés pour travailler sur d'autres sites, comme c'était prévu. Pascal paye-t-il le fait d'avoir témoigné de son observation ou d'avoir fait remonter par ailleurs des commentaires sur certains aspects liés à la sécurité des interventions ? Par ailleurs, peu de temps après son audition à la gendarmerie de Valence-d'Agen, Pascal a la surprise, un matin, d'entendre un hélicoptère survoler la maison qu'il loue pour la durée de sa mission dans la région. Celle-ci est complètement isolée au milieu des champs de tournesols et la route qui y mène ne comprend aucune indication. L'hélicoptère de la gendarmerie, un temps stationnaire, est-il venu prendre des photos ? Une étonnante débauche de moyens pour une observation qui serait une simple méprise avec un avion. ●

Jocelin Morisson

Peu de temps après son audition en gendarmerie de Valence-d'Agen, Pascal a la surprise, un matin, d'entendre un hélicoptère survoler la maison qu'il loue pour la durée de sa mission dans la région.

Narration

Cette page et les suivantes sont destinées à être utilisées pour rédiger en toute indépendance, le récit de votre observation
 Vous êtes entièrement libre de la forme, du fond et de la durée de votre récit (vous pouvez ajouter des pages supplémentaires si nécessaire).

Mardi 6 octobre 2015 mon collègue et moi décidons de nous accorder une petite pause cigarettes. Nous sommes dehors il est 20h16 nous profitons de ce petit moment de détente. Nous discutons de choses et d'autres, quand de coin de mon œil gauche, je vois quelque chose bizarre dans le ciel, mon collègue ne voit rien il est sûr des. En quelque seconde, ce que j'ai vu baigne dans le ciel est très visible pour moi je prévient mon collègue de regarder cet objet en lui disant tout de suite que ceci n'est pas un avion. L'objet est très bas et très visible c'est un grand triangle de couleur noir mat, une lampe blanche à chaque pointes, et une lumière rouge au centre. Les lampes blanches clignotent 2 fois pour un clignotement rouge. L'objet se déplace très lentement, sans bruit, ni fumée, ni souffle d'air. Je décide de filmer cet objet, j'ai très

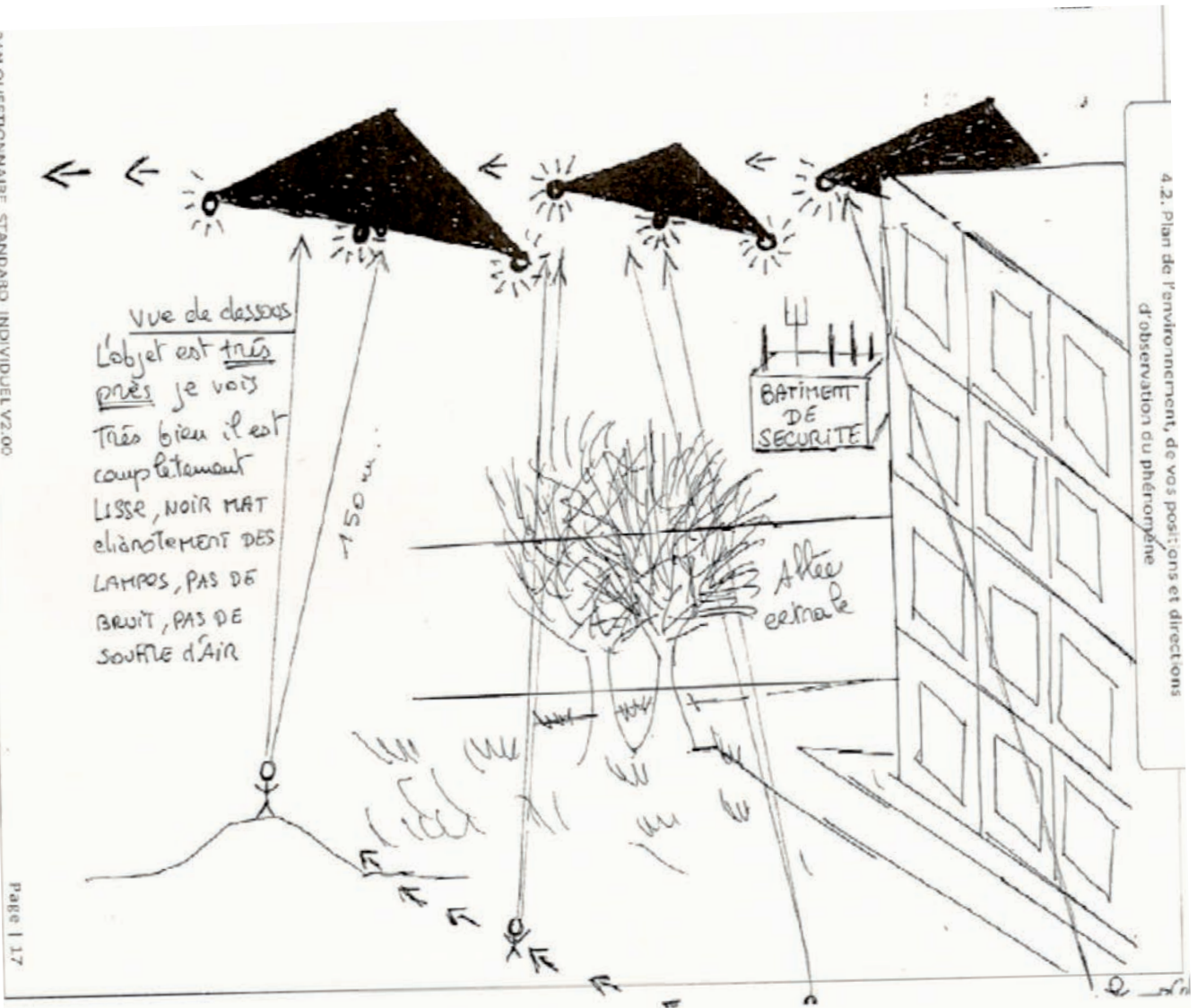
Page | 4

Narration libre : partie 2

près de l'objet, car je l'ai suivi à pied d'un pas normal. Je retourne vers la portière de mon tel portable est posé, je m'ai que 3 à 4 mètres à faire, en traquant je prend mon tel, puis je rattrape l'objet (vitesse très lente). J'anticipe son déplacement, je suis donc devant l'objet qui vient vers moi. Je suis surpris de ne pas voir d'épaisseur, mais l'objet ayant avancé je me retrouve très près de lui (vue de dessus). Je décide donc de me rapprocher encore, c'est possible une petite butte de terre me permet d'être pratiquement sous l'objet, et encore un peu plus près. A ce moment là mon collègue filme l'objet qui m'a rien changé à sa façon d'évoluer, toujours très lent, bas, et clignotement des lampes. Je suis donc pratiquement dessus l'objet, il me paraît assez grand, je ne vois rien de spécial sous l'objet pas de roues, pas d'écrou, rien ne se reflète dessus même pas le clignotement de ses lampes, ni l'éclairage du sol. L'objet continue d'avancer, je l'ai maintenant légèrement sur ma gauche, je me dis que j'ai vu pour moi un de l'arrière des choses plus de choses. L'objet avance toujours très lentement je le vois donc de derrière

Page | 5

PAN QUESTIONNAIRE STANDARD INDIVIDUEL V2.00



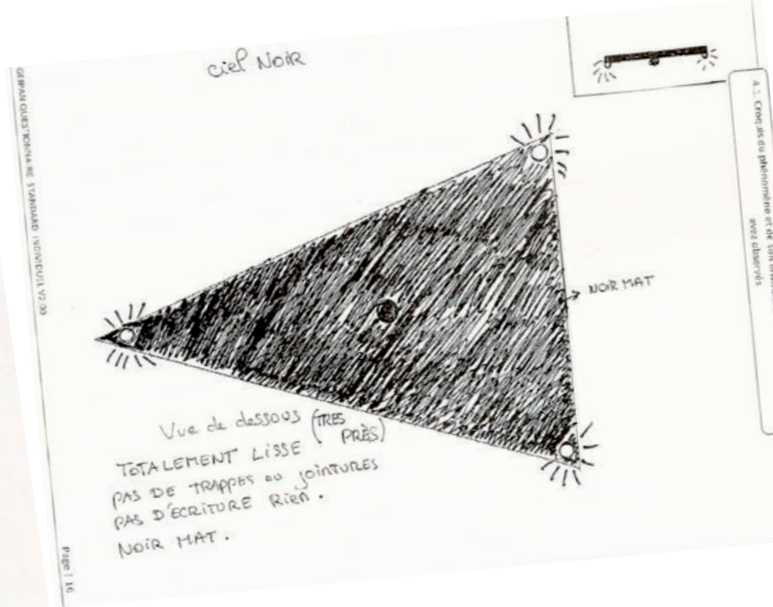
4.2. Plan de l'aménagement, de vos positions et directions d'observation du phénomène

Page | 17

Narration libre : partie 3

En suivant l'objet du regard j'essaie de voir des hublaks ou tout autre chose mais rien, l'objet continue. De ma position je vois l'arrière, mais toujours pas d'épaisseur visible, l'objet a ce mouvement il a donc pivoter sur sa droite toujours lentement et toujours la même façon de se déplacer. L'objet continue sa route tout droit devant lui il me semble qu'il prend de la hauteur. De là où je suis je distingue toujours ses lampes il commence à être assez loin je le perd de vue il est maintenant loin et il fait sombre au loin.

Le lendemain au plein jour je me suis aperçu que l'objet était donc parti vers "DORZAC" me comme situé en hauteur d'où la confirmation que l'objet prenait de la hauteur.



PAN QUESTIONNAIRE STANDARD INDIVIDUEL V2.00

Page | 16

Témoignage manuscrit et dessins de Pascal.

Xavier Passot, nouveau directeur du Geipan : « Ce qui m'intéresse est



Xavier Passot

Nous avons rencontré le nouveau directeur du Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés (Geipan) à l'occasion de sa venue aux Repas ufologiques toulousains en septembre dernier. Il nous explique comment il entend mener sa mission.

NEXUS: En tant que nouveau directeur du Geipan, allez-vous poursuivre la politique d'Yvan Blanc, votre prédécesseur, ou bien innover?

Xavier Passot: Je viens avec la volonté d'assurer la continuité du service pendant la première année, et je me donne ensuite un an pour faire le tour du problème et avoir éventuellement une nouvelle stratégie. J'ai tout de même quelques petites idées. Notamment faire en sorte que le Geipan soit plus réactif, car certains dossiers ont trois ans de retard (500 dossiers en retard depuis 2007). Je n'aurai pas plus de moyens, mais le service est tout de même un peu mieux fourni. J'ai plus de disponibilités que mon prédécesseur et Yvan Blanc reste dans l'équipe à temps partiel, ce qui entraîne une certaine augmentation du potentiel de travail. Nous sommes donc cinq personnes, dont une assistante, une documentaliste et un consultant qui effectue des tâches techniques de niveau variable. Nous avons également un thésard en sociologie qui travaille sur les témoignages.

Le second point est que nous avons beaucoup de dossiers simples, des méprises, à traiter. Nous allons donc éditer un guide des phénomènes surprenants, pour ne pas être submergés de témoignages de lanternes thaïlandaises, d'observations de Vénus, de la Station spatiale internationale, etc.

Une fois les observations classées en PAN, effectuez-vous un travail complémentaire, sur les PAN D [Ndlr: cas inexpliqués après enquête] notamment?

Nous n'avons pas le potentiel pour faire un travail d'investigation complémentaire. Donc nous ne travaillons pas sur ces données et ce n'est pas notre mission.

Quand va-t-on faire le lien entre l'exobiologie et le dossier de l'ufologie?

À l'heure actuelle, ce sont des domaines très indépendants. Si j'étais chercheur, je ne saurais pas par quel bout prendre les données et comment conjuguer les deux approches. Nous allons continuer à trouver de plus en plus d'exoplanètes et donc la probabilité qu'il y ait une forme quelconque de vie extraterrestre augmente en effet.

À un certain point, pensez-vous que la jonction puisse s'opérer avec l'ufologie?

Probablement, tout le monde y pense.

Sur le cas du 5 novembre 1990 [Ndlr: ce jour-là, des centaines de témoins ont observé des ovnis traversant la France

le témoignage original »

d'ouest en est], votre prédécesseur avait reconnu que les conclusions rendues à l'époque n'étaient pas satisfaisantes. Qu'en pensez-vous?

Je ne suis pas encore entré dans ce dossier et je sais seulement qu'il reste des critiques. Je peux juste dire qu'il y a des témoignages contradictoires et que c'est un dossier épais au Geipan...

Que pensez-vous des travaux de la commission Sigma de la 3AF (lire encadré)?

Leur action porte davantage sur l'exploitation des témoignages, la rencontre d'homologues étrangers, etc. Ce n'est pas dans notre mission. Nous mettons à disposition les témoignages et nous n'irons pas beaucoup plus loin. Ce qui m'intéresse est le témoignage original, le travail de terrain, et c'est une des raisons pour lesquelles j'ai eu envie de venir au Geipan. Les témoignages du Geipan sont intéressants pour cette raison, mais il faut que les gens sachent identifier les méprises classiques.

Que pensez-vous des PAN D résiduels?

Il y en a, mais moins que l'on pense. Mon estimation de la proportion de vrais PAN D depuis le début du Gepan est de 10 %, ce qui n'est déjà pas mal. Quand on reprend les anciens dossiers, on voit que peut-être un sur deux ne devrait pas être classé D, parce que l'enquête n'a pas été assez poussée, parce que les outils sont beaucoup plus efficaces aujourd'hui, etc. Par exemple, j'ai reçu un témoignage datant de deux ans d'une observation dans le ciel, et aujourd'hui je peux retrouver facilement la présence d'un satellite, d'une planète, la météo correspondante, etc.

Quels types de problèmes posent les PAN D?

Cela dépend lesquels. Dans les cas que je ne sais pas expliquer aujourd'hui, j'ai beaucoup d'aéronefs de grande taille (triangles ou « ailes volantes »), qui volent à basse altitude et sont silencieux. Soit ce sont des méprises avec des avions, et il faudrait retrouver pourquoi c'est silencieux, soit c'est autre chose. Ce ne sont pas des vitesses extraordinaires. J'ai une dizaine de témoignages comme ça dans les cas de moins d'un an. Autre témoignage « embêtant », PAN D potentiel : un « machin » noir qui fait un bruit de turbine et vole à moins d'un mètre du toit d'une maison.

➤ Repères

Le Gepan, Groupe d'étude des phénomènes aérospatiaux non expliqués, a été créé en 1977 par le Cnes (Centre national d'études spatiales) afin d'étudier prioritairement les phénomènes non élucidés par ses experts. L'ingénieur du Cnes Claude Poher, passionné par le phénomène ovni (marqué par d'importantes vagues d'observations dans les années 70), a favorisé la création de ce groupe en diffusant activement les résultats de ses recherches auprès de la communauté scientifique. En 1988, le Gepan est remplacé par le **Sepra** (Service d'expertise des phénomènes de rentrées atmosphériques) dirigé par Jean-Jacques Velasco.

Le Geipan, Groupe d'études et d'informations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés, succède au Sepra en 2005. Il a pour mission de collecter, analyser et archiver les phénomènes aérospatiaux non identifiés et d'informer le public. Il est présidé actuellement par Yves Sillard, ancien directeur général du Cnes.

PAN ou ovni? L'acronyme ovni (objet volant non identifié) tend à être remplacé dans le jargon ufologique par le terme de PAN (phénomène aérospatial non identifié). En effet, le Cnes considère que la plupart des observations décrivent un phénomène lumineux dont on ne peut établir la réalité matérielle. Il préfère donc parler de phénomène aérospatial.

PAN A, B, C, D. Le Geipan propose une classification des phénomènes observés :

PAN A : cas expliqué de façon certaine - niveau d'étrangeté nul - consistance forte des données scientifiques.

PAN B : cas très probablement expliqué - niveau d'étrangeté faible voire nul - consistance forte à moyenne des données scientifiques.

PAN C : cas inexpliqué - niveau d'étrangeté faible voire nul - consistance faible voire nulle des données scientifiques.

PAN D1 : cas inexpliqué - niveau d'étrangeté moyen à très fort, consistance insuffisante des données scientifiques,

PAN D2 : cas inexpliqué - niveau d'étrangeté moyen à très fort, forte consistance des données scientifiques, suffisantes pour que toutes les hypothèses envisageables, d'origine naturelle ou humaine, aient été réfutées.

La 3AF. L'Association aéronautique et astronautique de France (AAAF, puis 3AF) est une société savante qui réunit près de 1 600 spécialistes de l'aérospatiale française. Elle est reconnue d'utilité publique. C'est au sein de cette association qu'a été créée une commission technique dédiée aux PAN, la **3AF-Pan**, aujourd'hui appelée **commission Sigma** et présidée par Alain Boudier.

En forme de cylindre de 80 cm sur 20 cm, mais ce n'est pas un drone militaire car il aurait des ailes et les militaires ont démenti avoir de tels objets. Cependant, le témoin ne l'a vu que six secondes, ce qui n'est pas beaucoup. Est-ce un jouet, un engin de modélisme radiocommandé ?

Que pensez-vous des témoignages de pilotes militaires ou civils ?

Je n'ai pas tendance à considérer que les témoignages de pilotes sont plus fiables que les autres.

Même pas un petit peu ?

Non. Il y a moins de méprises, c'est sûr, mais ils sont humains et faillibles comme les autres. Ils peuvent être trompés par leurs sens.

Quid de vos relations avec les ufologues, les associations ? Le Geipan fait travailler des enquêteurs et il y a eu quelques « bugs » au début ?

Oui, il y a des bugs et il y en aura d'autres. Nous avons 99 enquêteurs de terrain, des IPN (inspecteurs premier niveau) sélectionnés sur CV. Il y a quelques ajustements à faire. La liste est close pour l'instant. Les IPN font une première enquête quand nous ne pouvons pas nous déplacer. Il y en a eu trois dans les trois derniers mois. Un cas de vol à basse altitude, un sur le cas de « drone », et un témoignage un peu confus de quelqu'un qui voyait des choses répétitives dans le ciel, probablement une méprise. Les IPN ont un mandat d'un mois pendant lequel ils peuvent se présenter comme mandatés par le Geipan auprès de la gendarmerie et ils doivent suivre un guide de l'enquêteur : comment interroger les témoins, prendre des repères terrain, comment faire le rapport, etc.

Comment vos autorités de tutelle considèrent-elles l'activité du Geipan ?

Avec beaucoup d'intérêt. Un audit a été commandé par le Cnes en 2005 quand le Geipan a été recréé. François Louange a interrogé les états-majors de la gendarmerie, l'armée de l'air, la police, la défense, leur demandant s'ils pensaient que cette activité était intéressante, utile. Ils ont été unanimes à dire oui, contre une certaine attente de la

direction du Cnes de l'époque. Le discours des états-majors était que l'existence d'un service qui collecte les informations et informe le grand public est nécessaire. C'est une mission régaliennne de répondre aux interrogations de la population vis-à-vis de ces phénomènes, comme de répondre à la Défense nationale en cas de problème.

L'armée communique-t-elle ses observations au Geipan ?

Nous nous battons pour les avoir, mais cela passe par la hiérarchie militaire. Nous avons fait un sondage auprès de l'armée de l'air en demandant : « Avez-vous vu des choses bizarres ? » La réponse a été non, mais nous savons que c'est faux. Ceux qui ont vu n'ont pas osé le dire ou n'ont pas répondu. Les militaires peuvent aujourd'hui témoigner directement auprès du Geipan, mais nous n'avons pas reçu de témoignages pour l'instant.

Pensez-vous que dans les années à venir nous aurons connaissance d'informations cachées jusqu'ici par des gouvernements ou d'autres groupes ?

Je ne pense pas que l'on va apprendre des choses extraordinaires dans les années qui viennent. On va découvrir que les Américains par exemple cachaient des choses pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les E.T. Dans les documentaires sur la zone 51, on voit qu'ils y cachaient des Mig volés et on comprend pourquoi la zone était secrète ! Quant au Geipan, les seuls dossiers que nous « cachons » sont ceux qui pourraient tourner le témoin en ridicule, à cause de la forme du témoignage.

Êtes-vous ouvert à l'hypothèse extraterrestre ?

Oui, je reste ouvert. Mais un témoignage vraiment sérieux à mes yeux suppose deux témoins indépendants sur un phénomène immense. Dans toute la base de témoignages du Geipan, j'ai des choses très étranges, qui se comptent sur les doigts d'une ou deux mains, mais il s'agit chaque fois d'un témoignage unique. Au contraire, les cas que nous avons avec des témoignages indépendants sont des choses que nous expliquons assez vite. ●

Nous avons fait un sondage auprès de l'armée de l'air en demandant : « Avez-vous vu des choses bizarres ? »

La réponse a été non, mais nous savons que c'est faux. Ceux qui ont vu n'ont pas osé le dire ou n'ont pas répondu.

Propos recueillis par Jocelin Morisson

Shag Harbour, le Roswell canadien

Le 4 octobre 1967, un petit port de Nouvelle-Écosse était le théâtre d'une spectaculaire apparition. Près de cinquante ans plus tard, l'association ufologique MUFON revient sur ce jour où un ovni aquatique a mis en émoi la population, la police et la Marine nationale.



Les habitants de Shag Harbour ont-ils vu un ovni, objet aquatique non identifié ? Vue d'artiste.

Il est onze heures passées ce soir du 4 octobre 1967 quand un objet inconnu apparaît au-dessus de l'océan Atlantique à quelques encablures du petit village de Shag Harbour, en Nouvelle-Écosse, au Canada. Plusieurs habitants, dont des adolescents, remarquent d'abord comme un groupement bizarre de lumières orange, certains en distinguent même quatre. Cinq de ces témoins observent ces lumières clignotantes pendant plusieurs minutes quand, soudain, l'objet entame une descente à 45° vers la surface de l'eau. Tous sont étonnés de voir que les lumières ne coulent pas mais paraissent flotter.

Convaincus qu'ils viennent de voir tomber un avion, les témoins connaissent un moment d'affolement; le premier à téléphoner à la police montée canadienne de Barrington, la principale ville du secteur, signale d'ailleurs qu'un avion de ligne vient de s'abîmer dans la baie. Le policier qui reçoit cet appel pense d'abord qu'il a affaire à un jeune homme éméché, quand bientôt le poste de police reçoit dix nouveaux appels; le premier à avoir appelé est alors recontacté pour qu'il indique le lieu exact du phénomène. Dans le même temps, Ron Pound, un autre agent de police de Barrington, est en train de patrouiller sur l'autoroute 3, quand il voit les lumières. Il accélère pour aller dans

leur direction et observe alors un seul objet d'environ 18 mètres de diamètre. Arrivé sur le rivage, il est rejoint par le caporal Werbieki et l'agent O'Brien, et entouré de nombreux badauds. Les policiers constatent alors que les lumières orange deviennent progressivement jaunes pendant que l'objet se déplace lentement à la surface de l'eau, laissant dans l'écume un halo jaunâtre. Une trentaine de personnes sont déjà présentes sur le rivage lorsque l'objet s'éloigne. Les témoins confirment la taille de l'objet estimée par Pound – 18 mètres –, précisant qu'il forme un dôme de 3 mètres de haut. Au bout de cinq minutes, il sombre au milieu des flots et quelques personnes entendent une sorte de « wooooosh ».

Écume jaune

La police est déjà en contact avec les garde-côtes et un hors-bord est en route, mais les pêcheurs se ruent sans attendre sur les lieux pour repêcher d'éventuels rescapés. Une fois sur place, les lumières ont disparu et les embarcations se retrouvent au milieu d'une sorte d'écume jaune et fine, ne ressemblant en rien à l'écume de mer. Quelque chose a bien coulé à cet endroit. Les recherches durent jusque vers 3 heures du matin, en vain. Prévenus par la police, la Défense aérienne d'Amérique du Nord (NORAD) et le Centre de coordination des secours de Halifax signalent qu'aucun avion militaire ou civil ne manque à l'appel.

Le lendemain 5 octobre, le Centre de coordination et le quartier général de l'armée canadienne d'Ottawa dressent un rapport commun stipulant qu'un engin « d'origine inconnue » s'est abîmé en mer à Shag Harbour. L'armée dépêche sur place un bateau, le *Granby*, des plongeurs de la Marine canadienne et des moyens



Au bout de cinq minutes, il sombre au milieu des flots et quelques personnes entendent une sorte de « wooooosh ».

sophistiqués de détection; pendant ce temps, sur le rivage, les policiers cherchent d'éventuels débris du crash. Au terme de plusieurs jours d'investigations, rien n'a été trouvé, ni en mer ni sur les côtes. On décide de s'en tenir là. Pendant quelques années, cette histoire sera régulièrement évoquée dans les journaux locaux et, de temps en temps, circuleront des rumeurs de sous-marin ou d'engin spatial soviétique. Puis, avec le temps, l'histoire tombera dans l'oubli.

► Une journée féconde en observations

« Cette soirée du 4 octobre 1967 a été féconde en observations d'ovnis dans tout le Canada oriental, raconte Don Ledger*, enquêteur du MUFON (Mutual UFO Network). L'un des cas les plus intéressants est rapporté par un pilote d'Air Canada dont le témoignage recoupe celui d'un membre de la police montée et par trois gardes-chasses qui, au même moment, sont en embuscade pour tenter d'arrêter des braconniers à une cinquantaine de kilomètres au nord de Shag Harbour. Ils ont la bonne idée de relever au compas la direction suivie par cet engin, ce qui permet de savoir sans aucun doute qu'il s'agit bien de celui qui a été vu par les habitants du village de pêcheurs. Une photographie prise avec un temps de pose long par un professionnel montre un objet allant dans cette même direction. Nous avons pu en avoir une copie, mais nous n'avons pas pu être certains qu'il s'agissait du même objet, le lieu où il a été vu étant très éloigné de Shag Harbour. »

*Don Ledger est coauteur avec Chris Styles de *Dark Object*, Dell Publishing, New York, 2001.



Le site de l'observation aujourd'hui.

Rebondissement

Ce n'est qu'en 1993 que l'affaire de Shag Harbour revient sur le devant de la scène, grâce à l'enquête minutieuse menée par Chris Styles [NdT: dont le grand-père a été témoin de l'incident] et Don Ledger, pour le compte du Mutual UFO Network (NdT: MUFON, association privée américaine de recherche sur les ovnis). En rassemblant toutes les informations figurant dans les archives locales, les journaux et les rapports de police, ils parviennent à retrouver la trace de nombreux témoins, et à obtenir des précisions sur les missions de secours et les recherches menées à l'époque. L'affaire rebondit alors, éclairée par d'étranges détails et une série d'indices plutôt intéressants.

Leurs entretiens avec les plongeurs et l'équipage du *Granby* leur apprennent en effet que l'objet en question a été suivi, et qu'il a progressé sous l'eau sur une distance d'environ 45 kilomètres jusqu'à un endroit appelé Government Point. Il s'agit d'une petite base militaire américaine dotée d'un matériel très sophistiqué de détection des anomalies magnétiques (le réseau MAD) dont la fonction est de repérer et de suivre les sous-marins dans l'Atlantique Nord. Grâce à leur matériel ultrasensible, les militaires ont évidemment détecté l'objet. Des navires ont donc été déployés et positionnés à la verticale de l'engin, une fois celui-ci arrêté. Après trois jours sans aucun mouvement, l'armée a mis sur pied un plan de recherche et de sauvetage.

Un second objet

Quelques jours après le crash, alors qu'on en est à réfléchir sur le procédé à employer, le matériel de détection pointe sur un autre objet qui, à la surprise de tous, rejoint le premier posé sur le fond marin. Les spéculations vont bon train mais, de toute évidence, ce second objet – répertorié aujourd'hui comme oani, objet aquatique non identifié – est là pour porter secours au premier. Dans l'expectative, la Marine étasunienne décide alors de ne rien faire et de s'en tenir à un rôle d'observateur, et pendant environ une semaine les navires gardent leur position.

C'est alors que la base détecte un sous-marin soviétique pénétrant dans les eaux territoriales canadiennes au nord. Plusieurs navires doivent partir dans sa direction. Profitant apparemment de ce mouvement à la surface, les deux objets s'animent et commencent à se diriger vers le sud, le golfe du Maine, aux États-Unis. Les bateaux restés en position d'observation tentent alors de les poursuivre, mais ils sont rapidement distancés. À la surprise générale, les deux objets jaillissent soudain à la surface et s'élèvent dans le ciel où ils s'évanouissent en quelques secondes.

Affaire classée

« L'intérêt de cette affaire repose sur le témoignage des militaires des sept navires qui ont traqué le premier objet puis le second, qui reposaient par une trentaine de mètres de fond, explique Don Ledger. Quand nous les avons rencontrés, certains d'entre eux n'étaient plus en fonction depuis quinze ou vingt ans et la base de Government Point leur avait demandé de garder le silence sur cette affaire. L'accès à la documentation des garde-côtes a été restreint, voire interdit. Une mission sous-marine menée sur les lieux en 2009 n'a pas permis d'en savoir plus sur cet événement majeur; seule a été constatée l'absence de flore là où les objets avaient stationné. »

Ainsi, alors que ces observations ont été corroborées par de nombreux témoins dignes de foi, le récit de Don Ledger et Chris Styles n'a jamais été officiellement enregistré ni par l'armée, ni par le personnel civil, de crainte du ridicule, de représailles, ou simplement de perdre leur pension d'ancien militaire. C'est ainsi que dans le rapport final du MUFON, il est indiqué que *« pour protéger les innocents, seuls les noms ont été changés »*.

En conclusion, il est évident qu'une série de contacts avec des ovnis – ou plutôt des oanis – a bien eu lieu à Shag Harbour le 4 octobre 1967 et les jours suivants au large du Maine, mettant en scène des navires de deux pays, le NORAD et l'armée canadienne.

MUFON, antenne du Canada
Traduction : Jean Dhot

Il est évident qu'une série de contacts avec des ovnis – ou plutôt des oanis – a bien eu lieu à Shag Harbour le 4 octobre 1967.

Oanis,

C

'est au XVII^e siècle que remonte le premier témoignage étayé d'une observation d'oani. Le 15 août 1663, est apparu à la surface du lac Rob dans la région de Vologda (centre-nord de la rép. de Russie) un immense objet muni de deux sortes de réacteurs latéraux, émettant une très forte lumière et de la chaleur. La population locale, dont des pêcheurs qui s'en sont approchés et des religieux qui ont consigné les faits, a assisté ébahie à cette apparition.

La Russie, puis l'URSS ont été le théâtre de plusieurs de ces manifestations inexplicables. L'un de ces phénomènes a particulièrement attiré l'attention du haut commandement de la Marine soviétique à la fin des années 1960. On était alors en pleine guerre froide et le matériel de détection aérien ou maritime était de plus en plus sophistiqué. Les Soviétiques ont capté des sons sous-marins étranges, ressemblant à des coassements de grenouille et venant de quelque chose en déplacement à grande profondeur. Ces *kvakeri* (de *kvakat*, coasser) ont alors commencé à attirer l'attention et, devant cette bizarrerie, ne sachant s'il pouvait s'agir d'un quelconque engin venant des États-Unis, le maréchal Grechko, qui dirigeait le ministère de la Défense, a alors décidé de mettre sur pied une équipe de recherche sous la responsabilité des services de renseignements de la Marine. La zone à surveiller était plutôt large : ces *kvakeri* pouvaient être entendus des Philippines aux eaux territoriales soviétiques, mais aussi – le plus souvent – dans l'océan Atlantique.

Des expéditions ont donc été mises sur pied et les agents des services secrets se sont rendus sur les navires soviétiques pour glaner tous les renseignements possibles. C'est grâce à l'une de ces expéditions maritimes qu'en avril 1970, le navire de reconnaissance SSV 03 a pu porter secours au sous-marin nucléaire d'attaque K-8 qui avait sombré dans l'Atlantique Nord. Pourtant, malgré tout cet arsenal matériel et humain, les recherches sur l'origine de ces coassements s'arrêtèrent abruptement, sans explications.

Un ancien officier ouvre la brèche

Comme beaucoup d'autres, cette affaire a été enterrée, jusqu'au 8 août 2001 quand un petit quotidien de Podmoskoviye (république de Russie) a publié un article

S'il est vrai que les observations d'ovnis sont nombreuses, on ne peut en dire autant des objets aquatiques non identifiés (oanis). Pourtant, sur une planète recouverte aux trois quarts d'eau, la logique voudrait que les océans soient au moins autant visités que les terres émergées. Et Shag Harbour est loin d'être un cas isolé...

signé de Vadim Kulinchenko, un officier de la Marine à la retraite qui avait été un des membres du haut commandement soviétique. Pour lui, ces *kvakeri* offraient de grandes similitudes avec le phénomène ovni, notamment le fait que, malgré un grand nombre de témoignages, rien n'avait pu être prouvé formellement. Il y avait tant de rapports sur ces bruits étranges qui les avaient accompagnés lors de leurs missions secrètes dans l'océan Atlantique qu'on aurait pu croire à un complot des sous-marinières. Malgré tout, les acousticiens ne comprenaient ni la nature ni l'origine de ces sons. En écrivant son article, Kulinchenko a ouvert une brèche dans laquelle se sont engouffrés des chercheurs et d'autres officiers à la retraite. Parmi eux, l'amiral Chernavin, président de l'Union des sous-marinières russes, et dernier commandant en chef de la marine soviétique qui dirigea aussi la flotte du Nord entre 1977 et 1981. Il a notamment évoqué

le rapport rédigé par Vladimir Ajaja pour le compte du programme de l'ultra-secret SETKA-MO dont la fonction était d'étudier les ovnis et les oanis de 1978 à la fin du système soviétique en 1991.

Aucun signe d'agressivité

Malgré l'avis contraire de la majorité des militaires chargés de ces recherches, quelques-uns restaient convaincus que les coassements émanaient d'oanis. Les autorités de la Marine ont toutefois reconnu que ces sons étaient bien émis par des objets matériels qui, parfois même, tournaient autour des sous-marins et qui changeaient de temps à autre de fréquence et de tonalité. La source de ces émissions n'a jamais pu être établie avec certitude, mais quelques témoignages rassemblés sur des années ont donné aux chercheurs le sentiment que quelque chose cherchait à établir un contact avec

ces ovnis des mers

les sous-marins. Jamais il n'y a eu la moindre confrontation ou le moindre indice qui aurait montré une quelconque forme d'agressivité. Les sous-marinières ont même tenté d'entrer en relation avec eux, mais sans aucun résultat.

Matériel US... ou soviétique ?

L'une des hypothèses sur l'origine de ces coassements a bien sûr été celle d'engins secrets appartenant aux États-Unis. Au large du Groenland, de l'Islande et du Royaume-Uni, les Américains avaient disposé sur les fonds marins un réseau de sondes (le réseau SOSUS) chargées de repérer et de suivre les sous-marins soviétiques. L'amiral Naunov avait été, en son temps, à bord de sous-marins nucléaires qui avaient croisé dans ces régions et il avait entendu les *kvakeri* à de nombreuses reprises. D'autres officiers ont eu ces mêmes expériences et ont pu conclure, eux aussi, qu'il s'agissait des fréquences émises par le matériel de détection américain, plus précisément par les batteries qui étaient utilisées. Néanmoins, même si leur point de vue peut paraître cohérent, rien de solide ne l'étaye, si ce n'est leur intime conviction... Ce qui ne suffit pas car, et les Russes l'ont appris plus tard, les *kvakeri* avaient aussi été repérés par les forces de l'Otan dont le commandement naval pensait qu'ils étaient dus à un matériel secret soviétique !

370 km/h

L'un des points les plus étonnants est l'apparente mobilité des objets qui « coassaient ». Un des officiers chargés des recherches, le capitaine Ibragimov, a pu établir que leur source était capable de bouger à des vitesses extraordinaires sous l'eau, supérieures à 370 km/h, ce qui aujourd'hui encore reste loin devant les performances de nos sous-marins nucléaires. D'autres ont été surpris par la variété des sons émis et, en plusieurs occasions, les radars ont permis non pas de dire qu'elle était la nature de la source du bruit, mais sa taille approximative : plusieurs centaines de mètres. L'une des recherches effec-

À une profondeur d'environ 100 mètres, après une heure de coassements, le vaisseau a pénétré d'un coup dans une zone visqueuse...

tuées par les Soviétiques, évoquée par l'amiral Komaritsin, responsable des questions de navigation et d'océanographie du ministère de la Défense de Russie, consistait en véritables traversées volontaires des zones de *kvakeri*. Une fois ces derniers localisés par les sonars, des sous-marins étaient envoyés dans ces régions. À leur retour, les équipages constataient que le revêtement extérieur des sous-marins était couvert d'un film apparemment d'origine biologique qui était luminescent.

Rencontre inexplicée

Cette expérience est à rapprocher du témoignage de S. Vassilyevich, qui a été l'un des membres de l'équipage du K 433, un sous-marin nucléaire qui croisait en 1985 dans le Pacifique Nord. À une profondeur d'environ 100 mètres, après une heure de coassements, le vaisseau a pénétré d'un coup dans une zone visqueuse ; malgré la puissance de ses réacteurs, le sous-marin s'est alors mis à vibrer tant sa progression était difficile. Vassilyevich a aussi été témoin d'un autre événement étonnant : alors que le sous-marin K 211 qu'il servait croisait dans la mer du Japon, deux objets sont arrivés en direction du navire soviétique et l'ont dépassé à une vitesse supérieure à 90 km/h (50 nœuds) alors que le K 211 n'allait qu'à environ 18 km/h (10 nœuds). Aucune explication rationnelle n'a jamais été donnée à cette rencontre.

La chose était de toute façon suffisamment étrange pour qu'à bord des sous-marins, on en vienne à plaisanter à leur sujet, disant, par exemple, qu'il s'agissait de poulpes en train de forniquer, ou d'avions submersibles ! La seule certitude est que lorsque ces *kvakeri* étaient repérés, les équipages étaient extrêmement inquiets tant ils se sentaient impuissants face à l'inconnu.

Fantômes des océans

Une des théories les plus récentes a été donnée par l'hebdomadaire russe *Argumenty I Fakty* dans son numéro du 9 juin 2009. L'auteure, Yuliya Garmatina, y rappelle que certains



témoins faisaient référence aux kvakeri en disant qu'il s'agissait des « fantômes des océans » qui auraient voulu les conduire plus en profondeur. Dans certains cas, ces « choses » auraient même pu créer des formes dans l'eau avant de disparaître. Garmatina s'est aussi fait l'écho d'Alexandre Smirnov, membre de l'Institut de radio-mécanique, d'électronique et d'automatique, qui est un expert de l'eau.

Pour lui, les kvakeri sont un phénomène naturel. Selon les radiations solaires, les courants et les conditions atmosphériques, l'eau peut changer de structure, notamment de volume, et cette modification peut entraîner la formation de sons et une certaine luminescence. Invisible sur de petites quantités d'eau, ce phénomène est observable sur des masses importantes, comme les océans.

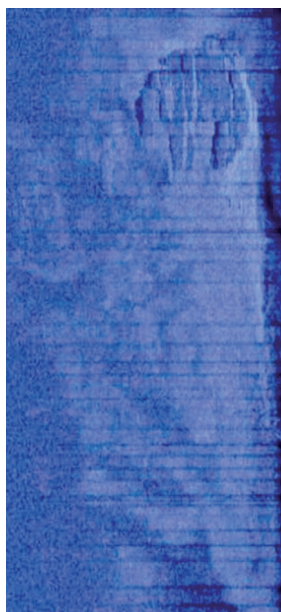
Missions d'enquêtes suspendues

Pour Smirnov, le passage d'un sous-marin, sous certaines conditions, peut stimuler ces transitions d'un état à un autre. Pour ce qui est de la luminescence, elle peut s'expliquer par la quantité de molécules perturbées. Localisée à l'origine, cette transformation de l'eau se répandrait ensuite en spirales, en cercles concentriques, etc. Le fait que les kvakeri aient été entendus sur des régions très vastes conforte, selon lui, cette hypothèse. Il ajoute que, sans être dangereux, ces phénomènes pourraient toutefois altérer le bon fonctionnement du matériel électronique.

Quelles que soient les diverses théories explicatives des kvakeri, il est aujourd'hui impossible de savoir de quoi il s'agit. Aucune explication n'a été donnée officiellement à l'arrêt des missions d'enquêtes; on sait seulement qu'il a été décidé d'y mettre un terme à l'extrême fin des années 1970, alors que le phénomène continuait d'intriguer tout le monde et que de nombreux témoignages montrent que les coassements ont continué par la suite. Les dossiers, rapports et autres comptes rendus ont été classés top secret et paraissent loin de pouvoir être déclassifiés. Cette affaire continue donc d'alimenter la curiosité des chercheurs dont certains continuent de soutenir l'hypothèse d'une origine extraterrestre.

Un nouveau Stonehenge ?

C'est d'ailleurs dans les mêmes régions océaniques qu'un nouveau mystère a été soulevé dans le courant de l'été 2011 par un chercheur suédois, Peter Lindberg, qui



La structure repérée cet été au fond du golfe de Botnie suscite beaucoup d'interrogations.

En 2011, dans la mer Baltique, l'équipe du chercheur suédois Peter Lindberg a repéré sur les fonds marins une structure vaguement circulaire d'une vingtaine de mètres de diamètre.

jusqu'à présent s'était surtout intéressé à la recherche d'épaves et de cargaisons noyées lors de naufrages. Alors que son équipe croisait dans le golfe de Botnie (en mer Baltique) à la recherche d'un navire coulé il y a environ un siècle avec sa cargaison de champagne, les sonars ont repéré une forme plutôt singulière sur les fonds marins, à une centaine de mètres de profondeur: une structure vaguement circulaire d'une vingtaine de mètres de diamètre.

Plusieurs hypothèses ont été émises: il s'agirait soit d'une formation naturelle, soit d'une structure créée par l'homme, soit encore d'un oani ou d'un ovni ayant coulé à cet endroit. Une analyse plus poussée des images fournies par le sonar montre comme une traînée sur l'un des côtés de cette forme, une traînée évoquant celle produite par un glissement sur le fond avant un échouage.

Lindberg, le chasseur de trésors, n'a aucune idée arrêtée: ovni, oani, construction humaine qui serait alors un « nouveau Stonehenge »... Les géologues ont, quant à eux, avancé l'idée qu'il s'agissait bien d'une structure minérale, solidaire du sol, mais ils ont dû convenir que la forme restait bien mystérieuse puisque sans rapport apparent avec d'éventuels mouvements du sol marin.

Multiplés questionnements

Que ce soit les coassements mystérieux, l'engin du lac Rob ou la forme du golfe de Botnie, le moins que l'on puisse dire est que la mer recèle encore bien des mystères. Témoignages rares, secrets militaires, problèmes techniques ou physiques pour mener des recherches, tout contribue à laisser les oanis dans l'ombre. Les divers groupements d'études des ovnis, comme le Geipan en France, sont d'ailleurs silencieux sur le sujet. Pourtant les problèmes soulevés sont nombreux: des engins qui ne paraissent pas d'origine terrestre sont capables de se déplacer sous l'eau avec une aisance déconcertante, ce qui renvoie à la question de leur mode de propulsion; les coassements pourraient révéler une forme de vie qui échappe totalement à notre entendement; la structure du golfe de Botnie pourrait fort bien être un fossile d'ovni ou d'oani, montrant ainsi l'ancienneté des visites que nous rendent nos voisins galactiques... La mer reste donc le monde du silence.

Paul Stonehill, Rose Bellanger
Traduction : Jean Dhot

ON A TIRÉ SUR LES OVNIS DE RENDLESHAM

La dernière série de dossiers rendus publics par le ministère de la Défense britannique permet d'en savoir un peu plus sur les observations faites dans le secteur des bases américaines de Woodbridge et de Bentwaters, à proximité de la forêt de Rendlesham, entre le 25 et le 30 décembre 1980 (voir *NEXUS* n° 73, mars-avril 2011). Le vice-amiral Hill-Norton, qui avait occupé de très hautes fonctions au sein de l'Otan et du gouvernement britannique, et qui dirigeait alors une commission de la Chambre des Lords chargée d'étudier la question des ovnis, était intervenu auprès du ministère de la Défense pour qu'il reconsidère sa décision de classer « l'affaire de Rendlesham », et les ovnis en général, comme sans intérêt. La lecture des nombreux courriers échangés entre Hill-Norton et le ministère nous apprend que pour le vice-amiral, les soldats américains ont utilisé des armes nucléaires contre ces objets jugés menaçants dans le ciel de ce site hautement stratégique. Le ministère, une fois encore, s'était retranché derrière l'absence de preuves aussi bien de l'observation en elle-même que d'éventuels tirs.

Hill-Norton se posait non comme un défenseur de la réalité des ovnis, mais comme le représentant de la haute autorité militaire qu'il avait été. Pour des raisons stratégiques, on ne pouvait balayer d'un revers de main ce qui pouvait soit être une véritable affaire d'ovnis, soit le fruit d'une hallucination collective, ou encore un mensonge bien monté. Malgré le poids moral qu'il représentait, malgré aussi le soutien de quelques personnalités politiques ou militaires, le dossier de Rendlesham est resté fermé.

Hill-Norton était intervenu auprès du ministère de la Défense pour qu'il reconsidère sa décision de classer « l'affaire de Rendlesham »



Le vice-amiral Hill-Norton dirigeait alors une commission de la Chambre des Lords chargée d'étudier la question des ovnis.

MUTILATIONS MYSTÉRIEUSES EN ARGENTINE

La surprise a été grande à Apostóles, dans la province de Misiones au nord-est de l'Argentine. Le 12 septembre, un éleveur a découvert avec effroi que son bétail avait été attaqué et certaines bêtes mutilées d'étrange façon. Si la tradition locale attribue ces mutilations à un animal ressemblant à un énorme chien, elle ne satisfait pas la police d'Apostóles qui, dans son rapport, souligne que

seuls les yeux, la langue, une partie des organes génitaux et l'os hyoïde ont été enlevés. Le plus étonnant peut-être est qu'il n'y avait aucune trace de sang ni sur les animaux, ni sur le sol, ce qui, compte tenu des prélèvements qui ont été faits, est simplement impossible. Ces caractéristiques se retrouvent dans la majeure partie des cas de mutilation de bétail répertoriés depuis une trentaine d'années un peu partout dans le monde, et pour lesquels la piste extraterrestre est couramment évoquée. L'Argentine a déjà connu des cas de mutilations qui coïncidaient avec des observations d'ovnis, mais aucune apparition n'a été signalée le 12 septembre. Cette tuerie reste donc à ce jour inexpiquée.

OBSERVATIONS MULTIPLES AUX ÉTATS-UNIS



L'apparition de Ballinger, au Texas.

Le 14 septembre aura été une journée particulièrement féconde en observations aux États-Unis. Huit chaînes de télévision ont relayé la nouvelle et diffusé les quelques images saisies en début de soirée par des centaines d'observateurs de Californie, d'Arizona, du Nevada, ou du Texas. Dans un premier temps, une lumière stationnaire est apparue planant au-dessus des nuages épars, devenant rapidement orangée, puis disparaissant dans un zigzag. Environ trente minutes plus tard, une autre lumière ressemblant à un feu de Bengale, de couleur verte avec une longue queue traversait le ciel. Au Texas, à Ballinger, une observation a été précédée d'une très forte détonation : une première lumière est apparue à l'horizon, bientôt suivie de sept autres sur une même ligne. Assez rapidement, ces lumières ont disparu.

Interrogés par les journalistes, la Nasa et le service de la météorologie nationale n'ont pu apporter la moindre explication à ces phénomènes. Météorite, avion, boule de foudre ? Scénario envisagé : celui de l'entrée atmosphérique d'un petit astéroïde, mais elle ne satisfait personne, les témoignages ne concordant pas. Autre possibilité : la chute plus tôt que prévu (le 23 ou le 24 septembre) du satellite artificiel UARS, mais très rapidement, on a constaté qu'il était toujours en orbite. Le mystère reste donc entier.